

## Guillaume Graveleau

---

**De:** Mairie Bussy-Saint-Martin <contact@bussy-saint-martin.com>  
**Envoyé:** mardi 27 août 2019 10:39  
**À:** Guillaume Graveleau  
**Objet:** TR: avis des PPA révision PLU Bussy Saint Martin

**Importance:** Haute

---

**De :** association vigilance M&G [mailto:association.vigilance@bbox.fr]  
**Envoyé :** mardi 27 août 2019 10:05  
**À :** Mairie Bussy-Saint-Martin <contact@bussy-saint-martin.com>  
**Objet :** avis des PPA révision PLU Bussy Saint Martin  
**Importance :** Haute

### COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE SELON LES DISPOSITIONS DU C.R.P.A Avec demande d'accusé de réception électronique

Objet : avis PPA révision PLU Bussy Saint Martin, avis association AVMG

Monsieur,

Par un courrier recommandé daté du 23/05/2019 et posté le 27/05/2019, vous m'indiquez qu'à défaut de réaction dans un délai de trois mois, l'Association Vigilance Marne et Gondoire (AVMG) sera réputée avoir donné un avis favorable à la révision du PLU de Bussy Saint Martin.

Dans ces conditions, je me vois donc dans l'obligation de vous informer que l'association ne saurait être considérée comme acquiesçant à ce PLU arrêté le 17 mai 2019.

En effet le PLU de Bussy Saint Martin en cours de révision, n'est pas compatible avec le SCOT Marne Brosse et Gondoire en vigueur, à minima concernant le Hameau de Saint Germain des Noyers .

Le SCOT classe le Hameau de Saint Germain des Noyers en zone "verte" alors que le PLU projeté le classe en zone "urbaine" ce qui est antinomique.

Le PLU se devant d'être compatible avec le SCOT qui lui est hiérarchiquement opposable, ce hameau devrait être classé zone N ou A.

Quand bien même la ferme de Saint Germain des Noyers constitue la propriété privée du maire de la commune , M. GUICHARD ;

Quand bien même le projet personnel de ce dernier est admirablement mené – passant d'un projet de 9 dents creuses en 2016 à 30 unités de logement en 2019- et contribue à l'effort de production de logements – ce qui, contradictoirement, n'a pas été permis à d'autres agriculteurs du territoire sur leur ferme du fait du PPEANP en tant qu'outil détourné de pénurie artificielle foncière - PPEANP dont l'un des pères fondateurs est M. Patrick GUICHARD lui-même -;

le Hameau de Saint Germain des Noyers étant quasi exclusivement constitué de cette ferme briarde isolée et adossée à un site classé , et vu le SCOT en vigueur, celle-ci devrait-être également et équitablement protégée par un classement N ou A au même titre que :

- les communs de l'ancien château de Rentilly qui lui sont mitoyens ( zone Ne) ,
- les autres fermes du territoire de Marne et Gondoire placées sans ménagement en zone N ou A induisant un gel des perspectives foncières ,
- les autres hameaux et habitations isolés et de l'agglomération Marne et Gondoire placés avec mépris dans le PPEANP induisant d'office un classement N des PLU .

Pour sa non compatibilité avec le SCOT en vigueur, l'Association Vigilance Marne et Gondoire (AVMG) émet donc un **avis défavorable** au projet de révision du PLU de Bussy Saint Martin (77) arrêté le 17 mai 2019.

Il en va de la cohérence territoriale, de l'égalité de traitement entre les citoyens et de la lutte contre les conflits et les prises illégales d'intérêts.

Recevez, monsieur , mes meilleures salutations.

Le président de l'association AVMG,

Benjamin Hodencq



L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.

[www.avast.com](http://www.avast.com)